

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DRAC-ROMANCHE VEILLE SUR NOS RIVIÈRES

Vizille accueillait fin 2021 à la salle Locomotive une Soirée de l'Eau organisée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac-Romanche.



De g. à d. : Noëlle Battistel, présidente de la CLÉ, Aurélie Campoy, secrétaire générale de la CLÉ, Eric Brandon, responsable de la police de l'eau et des milieux aquatiques de la DDT, Bruno Lamy, adjoint au maire de Vizille.

Cette réunion était consacrée à la gestion des rivières. Des rivières souvent endiguées au siècle dernier et gérées par de multiples acteurs, au premier chef les communes. Les choses ont changées en 2018, lorsque le législateur a confié aux communautés de communes une nouvelle compétence obligatoire, la GEMAPI, dédiée à la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et à la prévention des inondations (PI).

Cependant, le territoire du Drac et de la Romanche avait déjà pris un peu d'avance puisqu'il avait décidé de se doter d'un « parlement de l'eau », la Commission Locale de l'Eau ou CLE, d'un document de planification, le SAGE ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, décliné en programmes opérationnels tels que les contrats de rivières et plus récemment les PAPI (Plans d'aménagement et de prévention des Inondations), assortis de financements.

Pour une qualité du milieu aquatique

Pour bien fonctionner, une rivière a besoin d'espace pour divaguer au gré des crues, d'une eau de bonne qualité, de végétation sur ses berges et de la possibilité de transporter des sédiments.

A PROPOS DE LA CLE DRAC-ROMANCHE



La CLE a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Drac-Romanche. Elle joue également pour les acteurs de l'eau du territoire un rôle d'information, de médiation et de concertation.

Avant 2018, la gestion des rivières était à la libre appréciation des riverains et des communes. En Drac-Romanche, un travail commun avait déjà été engagé avec la création de la CLE en 2002 puis des contrats de rivières en 2005 pour le Drac et 2007 pour la Romanche. Avec l'arrivée d'une nouvelle compétence sur les rivières appelée GEMAPI, le territoire s'est organisé autour de 2 structures : Grenoble-Alpes Métropole et le SYMBHI (Département de l'Isère). Avec l'appui des services, Gilles Strappazzon, 1^{er} vice-président du SYMBHI et conseiller métropolitain, a présenté le fonctionnement de ces structures « gémapiennes ». L'organisation et des actions « type » ont été détaillées sur les territoires Métropole, Oisans, Matheysine, Trièves. Cette compétence peut être financée via une taxe « GEMAPI » laissée à la libre appréciation des communautés de communes.

Les travaux, motivés par une crue importante survenue à la fin des années 2000, ont été étudiés et financés dans le cadre du contrat de rivières du Drac Isérois. Ils consistaient à araser des digues et à en conforter d'autres afin de redonner de la liberté à la rivière tout en protégeant les secteurs vulnérables de la commune. Cette opération permet de restaurer le potentiel écologique à la rivière tout en diminuant le risque inondation.

En clôture de cette soirée de l'Eau, les dispositifs financiers disponibles pour la gestion des rivières ont été présentés aux élus présents, avec le soutien important apporté par le Département aux territoires pour mieux gérer les cours d'eau.

À propos du SAGE

Le SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle de son périmètre : 117 communes où vivent 350 000 habitants, réparties sur 2500 km², 3 départements (Isère, Savoie, Hautes-Alpes) et 2 régions.

Approuvé en 2007 puis révisé en 2018, le SAGE compte 157 dispositions pour préserver durablement la ressource en eau d'ici 2030.

Elle compte 62 membres répartis en trois collèges : élus, services de l'État et usagers de l'eau (producteurs d'énergie hydroélectrique, pêcheurs, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, industriels utilisateurs d'eau, pratiquants de sports d'eau vive, domaines skiables...).

Sa présidente Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, est entourée de 9 vice-présidents ambassadeurs de leurs territoires.